

# Note de conjoncture sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie

## Synthèse 1<sup>er</sup> semestre 2018 : situation au 30 juin 2018

N°2

### Les ventes de véhicules neufs restent dynamiques

#### Édito

Cette note de conjoncture semestrielle a pour objectif de mettre à disposition de tous une information synthétique sur les immatriculations neuves en Normandie.

Ce deuxième numéro met en évidence le recul de l'attractivité du prix du gazole et la poursuite de la croissance des ventes de véhicules neufs sur les douze derniers mois, en hausse de 5,4 % par rapport aux 12 mois précédents.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté plus de 75 % de l'ensemble des immatriculations neuves du mois de juin. Le recul des modèles roulant au gazole s'est poursuivi : - 4 % par rapport à juin 2017.

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

En juin 2018, plus de 18 000 voitures particulières et commerciales (VPC) neuves ont été immatriculées en Normandie, en croissance de 17 % par rapport au mois de juin 2017. Sur les douze derniers mois, cette progression est moindre, de l'ordre de 6 %, mais reste au niveau de l'évolution observée en France métropolitaine (5,8 %).

#### Le gazole poursuit son recul

En cumul annuel, les immatriculations de VPC gazole ont enregistré une baisse de l'ordre de 7 % alors que la hausse des immatriculations VPC essence a atteint 19 %. Cette progression s'accélère d'ailleurs sur le mois de juin 2018 où les immatriculations des voitures essence progressent de 37 % par rapport à juin 2017. Elles représentent ainsi 55 % des dernières ventes mensuelles. Atteignant encore 49,3 % des immatriculations en décembre 2017, la part du diesel dans les immatriculations de VPC tombe à 41,4 % en juin 2018. Les immatriculations des véhicules hybrides se sont accrues, de l'ordre de 35 %, au cours des douze derniers mois, mais pour des volumes encore limités.

Immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves par énergie

	Juin 2018			Juillet 2017 à juin 2018		
	Nombre	Répartition	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Répartition	Évolution <sup>2</sup>
Gazole	7 464	41,4 %	-4 %	67 759	45,3 %	-7 %
Essence	9 928	55,0 %	37 %	76 471	51,1 %	19 %
Hybride	483	2,7 %	82 %	3 961	2,6 %	35 %
Électricité	165	0,9 %	26 %	1 280	0,9 %	11 %
Autres motorisations	4	0,0 %	NS <sup>3</sup>	46	0,0 %	18 %
Ensemble	18 044	100,0 %	17 %	149 517	100,0 %	6 %

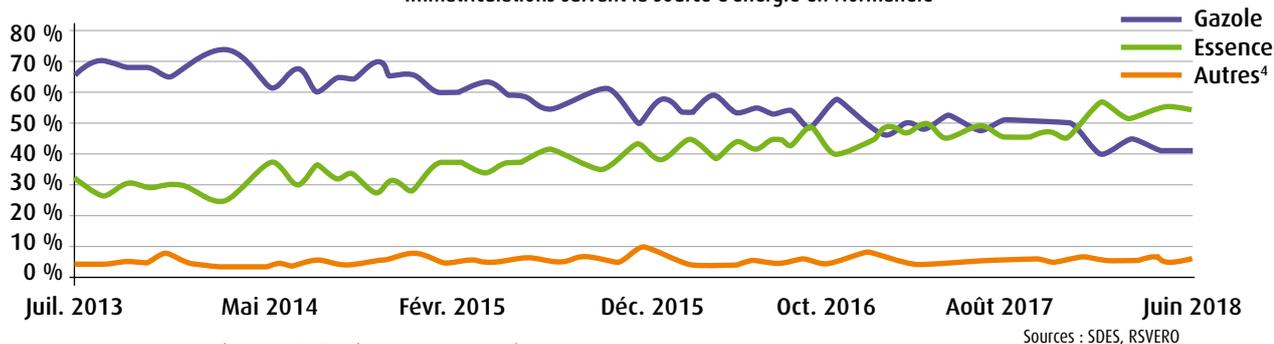
<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations du mois de juin 2017 et celles de juin 2018.

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant.

<sup>3</sup> NS = non significatif

Sources : SDES, RSVERO

Immatriculations suivant la source d'énergie en Normandie



4 : Autres regroupent toutes les motorisations hors essence et gazole

Sources : SDES, RSVERO

## Les professionnels portent les immatriculations normandes

Sur les 12 derniers mois, près de 60 % des immatriculations de VPC neuves sont réalisées au bénéfice de personnes morales. Le dynamisme normand des immatriculations des flottes d'entreprise, + 24 % par rapport à juin 2017, s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (35 € dans la région contre par exemple 51 € en Bretagne et 48 € en Pays-de-Loire). Même si le marché normand a été principalement soutenu par les professionnels, les ventes de voitures neuves auprès des ménages ont, quant à elles, augmenté de 10 % en cumul annuel. La hausse observée des immatriculations normandes de VPC, comme celle des immatriculations nationales (+ 9,9 % entre juin 2017 et juin 2018), confirme la bonne santé du marché automobile français.

Immatriculations par statut

	Juin 2018			juillet 2017 à juin 2018		
	Nombre	Répartition	Évolution <sup>5</sup>	Nombre	Répartition	Évolution <sup>6</sup>
Personnes morales	11 609	64,3 %	24 %	89 500	59,9 %	4 %
Personnes physiques	6 435	35,7 %	7 %	60 017	40,1 %	10 %
Ensemble	18 044	100,0 %	17 %	149 517	100,0 %	6 %

Sources : SDES, RSVERO

5 Évolution entre les immatriculations du mois de juin 2017 et celles de juin 2018.

6 Évolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant.

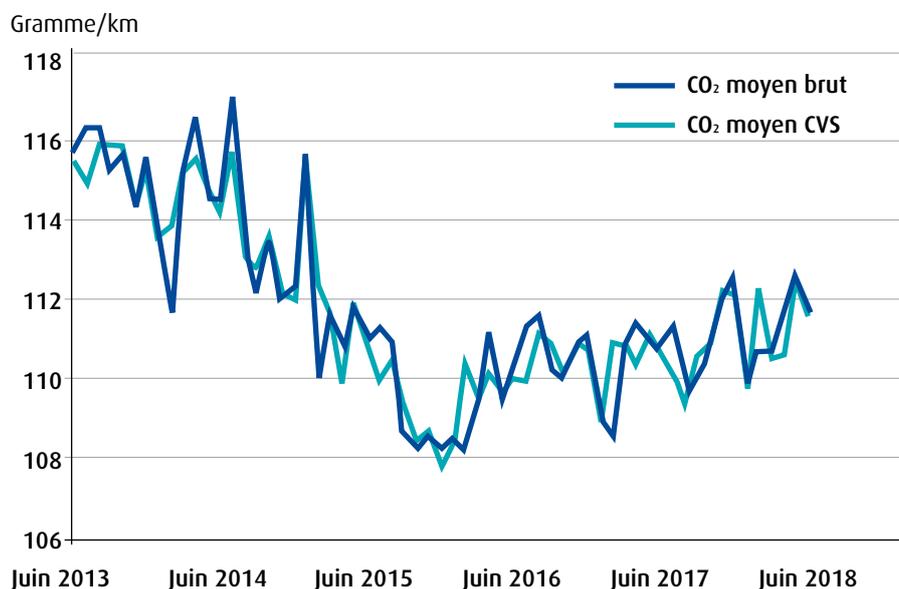
## La majorité des immatriculations neuves en Seine-Maritime

La part des immatriculations en Seine-Maritime, département normand le plus urbain, est très importante. Elle représente 63 % des immatriculations de VPC neuves en Normandie en juin 2018, loin devant le Calvados à 14 %. Sur douze mois, c'est le département de la Manche qui enregistre l'évolution la plus importante du nombre d'immatriculations (+ 13 %), suivi de l'Eure (+10 %).

## Stabilité des émissions de CO<sub>2</sub>

En données corrigées des variations saisonnières (cf. méthodologie), les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves, immatriculées en juin 2018, restent stables par rapport à la même période de l'année précédente (111,4 grammes en moyenne par kilomètre). Ces émissions de CO<sub>2</sub>, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation. Le redressement récent moyen des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> est le résultat du durcissement successif du bonus-malus écologique et de la désaffection à l'égard des voitures diesel. À puissance égale, un modèle sans plomb émet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule gazole.

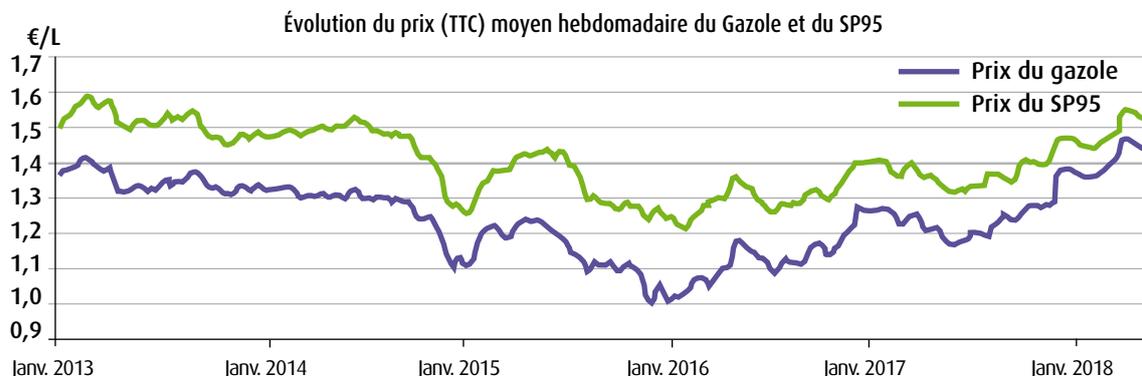
Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves particulières et commerciales en Normandie



Sources : SDES, RSVERO

## Le prix du gazole perd son attractivité

Fin juin 2018, le prix de vente au détail du litre de carburant automobile s'élève, en moyenne sur le territoire national, à 1,53 € pour le super sans plomb 95 (+ 16 % par rapport à juin 2017) et 1,45 € pour le gazole (+ 25 %). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la hausse de la fiscalité française a renchéri de plusieurs centimes les prix des carburants, notamment celui du gazole. Ainsi, la différence du prix au litre entre les 2 types de carburants, qui était de 26 centimes en juillet 2015, est descendue à 8 centimes à fin juin 2018.



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat - DIREM

## Progression limitée de l'ensemble des immatriculations des autres catégories de véhicules

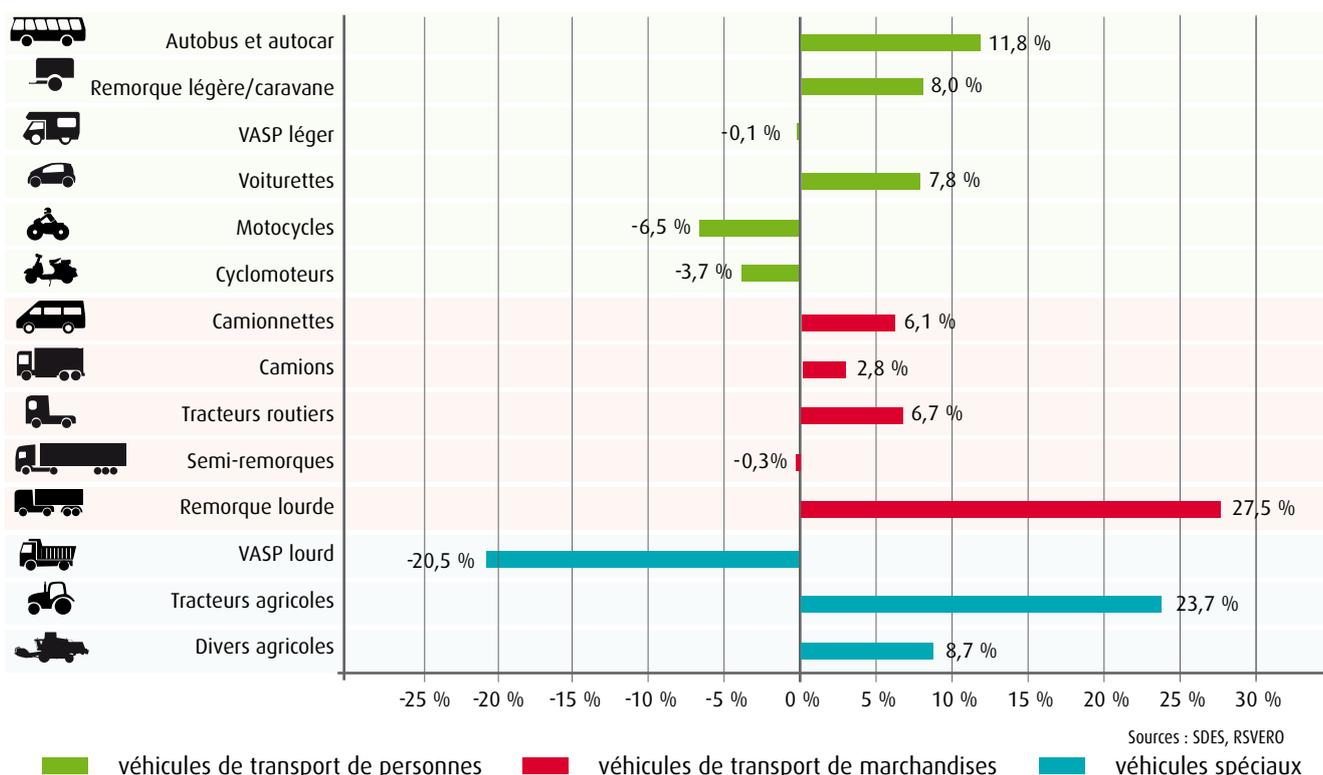
En dehors des VPC, les statistiques d'immatriculation distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été affichés ici en trois catégories : véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de marchandises, véhicules spéciaux. En cumul annuel, ces immatriculations ont progressé de 3,9 %.

Sur les douze derniers mois, les immatriculations des véhicules conçus pour le transport de personnes restent constantes. Durant cette période, le segment des autobus et autocars, sur des volumes limités en région, a progressé de 11,8 %. Les motos et cyclomoteurs ont enregistré respectivement une baisse des immatriculations de 6,5 % et 3,7 %.

En cumul annuel, les immatriculations de véhicules destinés au transport de marchandises ont augmenté de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Sur cette même période, les ventes de tracteurs routiers ont progressé de 6,7 %. Le marché le plus dynamique est celui des remorques lourdes (> 6 tonnes) en hausse de 27,5 %.

Dans la catégorie des véhicules spéciaux, les immatriculations ont augmenté de 15,7 % sur un an. Les immatriculations de tracteurs agricoles ont, quant à elles, progressé de 23,7 %.

Évolution annuelle<sup>7</sup> des immatriculations des véhicules neufs (hors VPC) en Normandie



<sup>7</sup> Evolution entre les immatriculations des 12 derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

**Corrigées des variations saisonnières (CVS) :**

Les séries qui reflètent une activité socio-économique sont très souvent sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations au mois d'août sont de l'ordre de 50 % inférieure à la moyenne mensuelle de chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

**Source et champ**

Les données proviennent du Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence Nationale des Titres Sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en Transit Temporaire (TT), Importés en Transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en « W garage » (véhicules en essais) ou en « WW » (immatriculation temporaire).

**Les différentes catégories de véhicules du RSVERO****Voiture particulière et commerciale**

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à 9, y compris celle du conducteur.

**Motocycle**

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

**Remorque légère et caravane**

Remorque dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractée avec un permis B pour celle pesant moins de 750 kg.

**Cyclomoteur (autre que voiturette)**

Cycle pourvu d'un moteur, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

**Engin agricole (autre que tracteur)**

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**Remorque lourde**

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge, conçu pour le transport de marchandises.

**Véhicule automoteur spécialisé (VASP)**

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport : ambulances, engins de travaux publics, véhicules de pompiers... Les VASP légers (moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

**Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

**Autobus et autocar**

Véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain. Ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

**Camion**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport des marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

**Semi-remorque**

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

**Tracteur agricole**

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

**Tracteur routier**

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

**Voiturette**

Véhicule léger sans permis pour le transport de personnes.

**En savoir plus sur :**

les immatriculations nationales de véhicules routiers :

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html)

les immatriculations régionales de véhicules routiers :

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html)

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 53 27 - Fax. 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



Télécharger les données  
de cette publication  
[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)